

Rapport annuel

SI DES EAUX DE CHATEAUBOURG

# Prix & Qualité

*service de l'eau potable*

## DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2015  
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE  
**2015**

# Sommaire

■	<b>CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....</b>	<b>3</b>
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE .....	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE .....	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE .....	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE .....	4
■	CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT.....	4
■	RESSOURCES EN EAU .....	4
■	NOMBRE D'ABONNES.....	5
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	6
■	LONGUEUR DU RESEAU .....	7
■	<b>TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....</b>	<b>8</b>
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR .....	8
■	FRAIS D'ACCES AU SERVICE.....	8
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	8
■	LE PRIX DE L'EAU TOUTES TAXES ET REDEVANCES COMPRISES .....	9
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2006.....	10
■	RECETTES D'EXPLOITATION .....	11
■	<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....</b>	<b>12</b>
■	QUALITE DE L'EAU .....	12
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU .....	13
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU .....	13
■	PERFORMANCE DU RESEAU.....	15
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	16
■	CONTINUTE DU SERVICE .....	16
■	DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES .....	17
■	TAUX D'IMPAYES.....	17
■	TAUX DE RECLAMATIONS .....	17
■	<b>FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE .....</b>	<b>18</b>
■	TRAVAUX PAYES AU COURS DE L'EXERCICE .....	18
■	BRANCHEMENTS EN PLOMB .....	18
■	ÉTAT DE LA DETTE.....	18
■	DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE.....	18
■	AMORTISSEMENTS REALISES .....	19
■	PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS.....	19
■	<b>ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE</b>	<b>20</b>
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE .....	20
■	OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE .....	20

# ■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

## ■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SI DES EAUX DE CHATEAUBOURG regroupe les communes de CHAMPEAUX, CHANCE, CHATEAUBOURG, CHATEAUGIRON, CORNILLE, DOMAGNE, DOMLOUP, ERELLES, LA BOUEXIERE, LANDAVRAN, LOUVIGNE-DE-BAIS, MARPIRE, MONTREUIL-SOUS-PEROUSE, NOYAL-SUR-VILAINE, OSSE, POCE-LES-BOIS, SAINT-AUBIN-DES-LANDES, SAINT-AUBIN-DU-PAVAIL, SAINT-DIDIER, SAINT-JEAN-SUR-VILAINE, SERVON-SUR-VILAINE et TORCE.

En application de la loi MAPAM, Rennes métropole a pris la compétence « Eau » au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Désormais, les communes métropolitaines de Brécé et Nouvoitou sont comprises dans la Collectivité Eau du Bassin Rennais (CEBR).

## ■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

49 600 habitants

Population en vigueur en 2015 (données Insee 2012 - Décret N° 2014-1611 du 24 décembre 2014) des communes de la Collectivité, après correction en cas de desserte partielle d'une commune.

## ■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société VEOLIA EAU en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2007. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2018.

Au 1<sup>er</sup> Janvier 2014, le syndicat intercommunal des eaux de Châteaubourg transfère sa compétence production au SYMEVAL. Il conserve uniquement la compétence distribution d'eau potable sur son territoire.

Les principaux avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	01/01/2008	Intégration des communes de Noyal sur Vilaine, Brécé et Domloup. Nouveau tarif de base
2	14/12/2011	Suite à observation de la Chambre Régionale des Comptes, modification du plan de renouvellement et du compte d'exploitation depuis l'intégration des communes de Noyal sur Vilaine, Brécé et Domloup
3	14/01/2014	Retrait et transfert d'ouvrages, mise en place d'un bilan sur les ventes d'eau en gros. Mise à disposition d'un programme de gestion patrimoniale, Nouvelles obligations liées à une DICT, nouvelles dispositions en cas de fuite après compteur, nouveau tarif, instauration d'une tranche supplémentaire applicable à tous les abonnés, y compris industriels, nouvelles modalités TVA et nouvel inventaire

4	01/01/2015	Transfert compétence eau potable à la collectivité Eau du Bassin Rennais pour les communes de Brécé et Nouvoitou (RENNES METROPOLE)
5	01/01/2015	Application du régime général de TVA pour les opérations concernant uniquement le territoire de la collectivité Eau du Bassin Rennais (communes de Brécé et Nouvoitou)

## ■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société VEOLIA EAU sont les suivantes :

<b>Gestion du service</b>	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
<b>Gestion des abonnés</b>	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
<b>Mise en service</b>	des branchements
<b>Entretien</b>	de la voirie, de l'ensemble des ouvrages, des branchements, des canalisations, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, du génie civil, Espaces verts, Plantations
<b>Renouvellement</b>	des branchements, des canalisations <6m, des compteurs, des équipements électromécaniques, Equipements hydrauliques de traitement et pompage
<b>Prestations particulières</b>	entretien des points de distribution publics

La collectivité prend en charge :

<b>Renouvellement</b>	clôtures et portails, de la voirie, des canalisations, des clôtures, du génie civil, Etanchéité des ouvrages de pompage et de stockage d'eau, Plantations
-----------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## ■ CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]	Observations
d'Import	SYMEVAL	maxi 9 300 m3/jr	2005	12	
d'Export	ACIGNE	maxi 800 m3/jr	2007	12	
d'Export	LIFFRE	maxi 1 500 m3/jr mini 200 m3/jr	2004	12	
d'Export	SIE DE VAL D IZE	maxi 500 m3/jr	2007	12	
d'Export	CEBR		2015		

## ■ RESSOURCES EN EAU

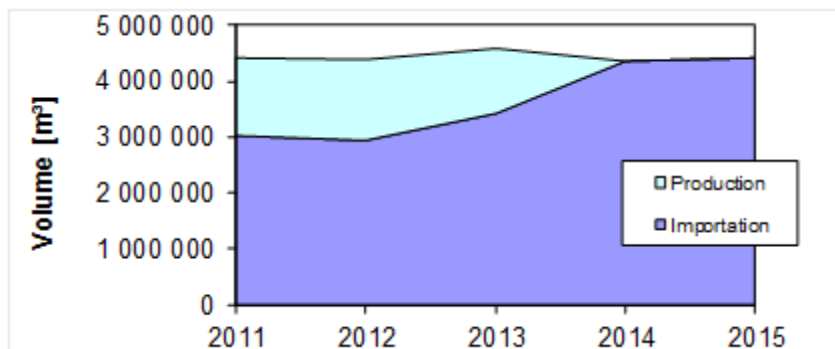
### ● Volumes importés

Achat à	Acheté en 2014 [m³]	Acheté en 2015 [m³]
SYMEVAL	4 344 956	4 406 827

### ● Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m³]	2014	2015	Variation	Part 2015
Ressources propres	-	-	-	-
Importations	4 344 956	4 406 827	+1,42 %	100%
<b>Total général</b>	<b>4 344 956</b>	<b>4 406 827</b>	<b>+1,42 %</b>	<b>100%</b>

- Evolution des volumes d'eau potable produits et importés



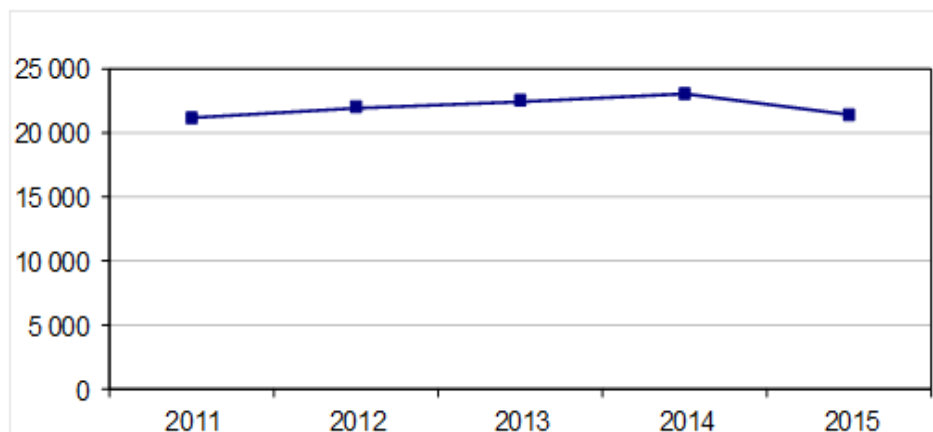
Le syndicat intercommunal des eaux de Châteaubourg, ne produit plus depuis 2014. Il importe désormais toute son eau du SYMEVAL.

### ■ NOMBRE D'ABONNES

Abonnés	2014	2015	Variation
Nombre total d'abonnés	23 065	21 463	-6,95 %

Le nombre d'abonné a baissé de 6,95 %, suite au passage des communes métropolitaines de Brécé et Nouvoitou à la CEBR.

- Evolution du nombre total d'abonnés



- Répartition des abonnés par commune

CHAMPEAUX	202
CHANCE	133
CHATEAUBOURG	3 103
CHATEAUGIRON	3 220
CORNILLE	353
DOMAGNE	925
DOMLOUP	1 322
ETRELLES	988
LA BOUEXIERE	1 846
LANDAVRAN	234
LOUVIGNE-DE-BAIS	770
MARPIRE	390
MONTREUIL-SOUS-PEROUSE	447
NOYAL-SUR-VILAINE	2 635
OSSE	448
POCE-LES-BOIS	507
SAINT-AUBIN-DES-LANDES	367
SAINT-AUBIN-DU-PAVAIL	314
SAINT-DIDIER	721
SAINT-JEAN-SUR-VILAINE	507
SERVON-SUR-VILAINE	1 544
TORCE	487
<b>Total des abonnés</b>	<b>21 463</b>

## ■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m <sup>3</sup> ]	2014	2015	Variation
Volume produit			
Volume importé	4 344 956	4 406 827	+1,42 %
Volume exporté	- 681 404	- 700 113	+2,75 %
<b>Volume mis en distribution</b>	<b>3 663 552</b>	<b>3 706 714</b>	<b>+1,18 %</b>
Volume vendu aux abonnés domestiques	1 827 785	1 739 674	-4,82 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	1 422 047	1 461 536	+2,78 %
<b>Volume total vendu aux abonnés</b>	<b>3 249 832</b>	<b>3 201 210</b>	<b>-1,50 %</b>

Les volumes vendus ont diminué suite au passage des communes métropolitaines de Brécé et Nouvoitou à la CEBR, compensé par une augmentation des ventes d'eau à l'extérieur.

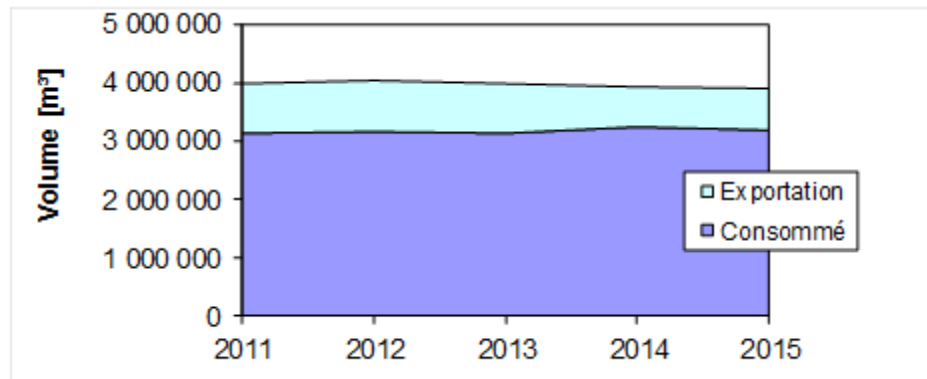
Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

La consommation moyenne par abonné est de : **149 m<sup>3</sup> par an**. Elle était de 141 m<sup>3</sup> en 2014.

- Détail des exportations d'eau

Export vers	Exporté en 2014 [m <sup>3</sup> ]	Exporté en 2015 [m <sup>3</sup> ]	Variation 2014/2015	Part 2015
ACIGNE	99 533	20 296	-79,61%	2,90%
LIFFRE	496 071	405 680	-18,22%	57,94%
SIE DE VAL D IZE	85 800	95 860	+11,72%	13,69%
CEBR (Brécé – Nouvoitou)	-	178 277	+100,00%	25,46%
<b>Volume total exporté</b>	<b>- 681 404</b>	<b>- 700 113</b>	<b>+2,75%</b>	<b>100,00%</b>

- Evolution des volumes vendus aux abonnés et exportés



### ■ LONGUEUR DU RESEAU

	2014	2015	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	1 133,5	1 051,4	-7,25 %

Le linéaire de réseau a baissé suite au passage des communes métropolitaines de Brécé et Nouvoitou à la CEBR.

Travaux d'extension de canalisation en 2015 = 5,183 km

## ■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

### ■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.  
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
09/12/2014	Fixation tarif 2015 de la part syndicale
15/12/2015	Surtaxe Eau - Tarification 2016 -vente en gros à la CEBR

Les tarifs concernant la part de la société VEOLIA EAU sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

**Au 1er janvier 2016, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 13,40 % par rapport aux tarifs de base.**

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.  
Le service est assujéti à la TVA.

### ■ FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Au 1er janvier 2016 :  
Les frais d'accès au service perçus par l'exploitant s'élèvent à 48,20 € H.T.

### ■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :  
- Une partie fixe ou abonnement  
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.  
Les volumes sont relevés annuellement.  
Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

- *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m<sup>3</sup>, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 <sup>er</sup> jan 2015	1 <sup>er</sup> jan 2016
Redevance de pollution domestique	0,3100	0,3000



## ■ LE PRIX DE L'EAU toutes taxes et redevances comprises

### ● Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2015	1 <sup>er</sup> jan 2016	Variation
<b>Part de l'exploitant</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	26,96	26,88	-0,30 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ] (tranches en m <sup>3</sup> /an)	N° 1 (0 à 200 m <sup>3</sup> )	0,790	0,760	-3,80 %
	N° 2 (201 à 1 000 m <sup>3</sup> )	0,813	0,783	-3,69 %
	N° 3 (1 001 à 10 000 m <sup>3</sup> )	0,722	0,692	-4,16 %
	N° 4 (10 001 à 50 000 m <sup>3</sup> )	0,679	0,649	-4,42 %
	N° 5 (au-delà de 50 000 m <sup>3</sup> )	0,631	0,601	-4,75 %
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	20,20	20,20	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ] (tranches en m <sup>3</sup> /an)	N° 1 (0 à 200 m <sup>3</sup> )	0,588	0,588	0,00 %
	N° 2 (201 à 1 000 m <sup>3</sup> )	0,358	0,358	0,00 %
	N° 3 (1 001 à 10 000 m <sup>3</sup> )	0,178	0,178	0,00 %
	N° 4 (10 001 à 50 000 m <sup>3</sup> )	0,063	0,063	0,00 %
	N° 5 (au-delà de 50 000 m <sup>3</sup> )	0,063	0,063	0,00 %
<b>Redevances et taxes</b>				
	Fonds de concours SMG [€/m <sup>3</sup> ]	0,17	0,17	0,00 %
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m <sup>3</sup> ]	0,037	0,067	+81,08 %
	Redevance de pollution domestique	0,31	0,30	-3,23 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

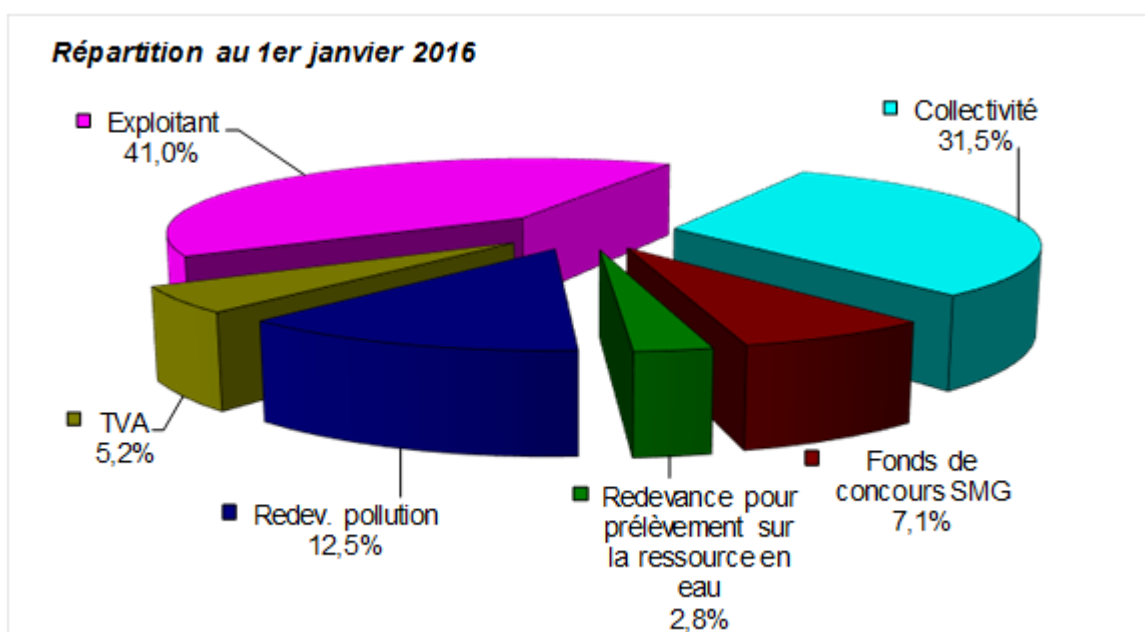
### ● Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

	1 <sup>er</sup> jan 2015	1 <sup>er</sup> jan 2016	Variation
Exploitant	121,76	118,08	-3,02 %
Collectivité	90,76	90,76	0,00 %
Fonds de concours SMG	20,40	20,40	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	4,44	8,04	+81,08 %
Redevance de pollution domestique	37,20	36,00	-3,23 %
TVA	15,10	15,03	-0,46 %
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>289,66</b>	<b>288,31</b>	<b>-0,47 %</b>

<b>Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)</b>
-1,73 %

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

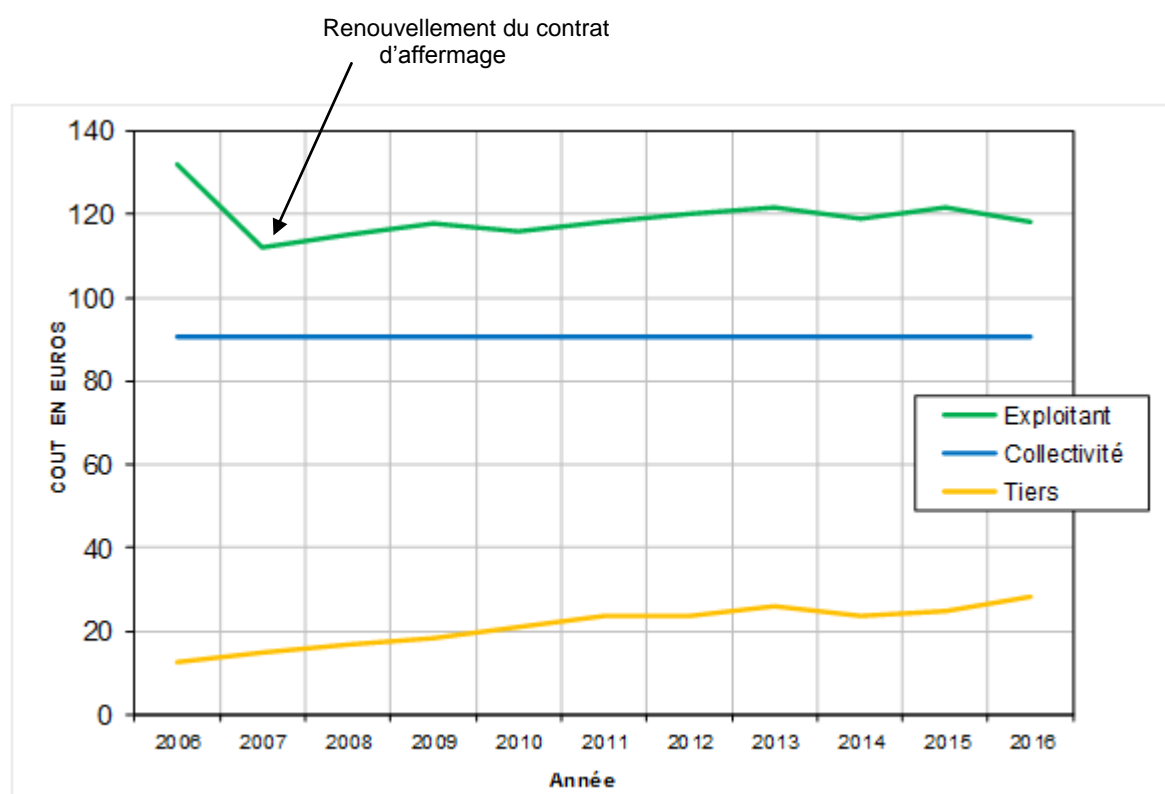
2,40 €/m<sup>3</sup>



## ■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2006

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m<sup>3</sup> (valeurs au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2006	131,92	90,76	12,72	235,40
2007	112,14	90,76	14,76	217,66
2008	115,32	90,76	16,92	223,00
2009	117,82	90,76	18,48	227,06
2010	116,08	90,76	21,12	227,96
2011	118,36	90,76	23,64	232,76
2012	120,14	90,76	23,76	234,66
2013	121,88	90,76	26,16	238,80
2014	118,84	90,76	23,64	233,24
2015	121,76	90,76	24,84	237,36
2016	118,08	90,76	28,44	237,28



La facture d'un usager consommant 120 m<sup>3</sup> (Hors TVA et hors redevance pollution) a augmenté de **+0,80 %** depuis le début 2006 dont :

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2006-2016	-10,49 %	0,00 %	+123,58 %	+0,80 %

## ■ RECETTES D'EXPLOITATION

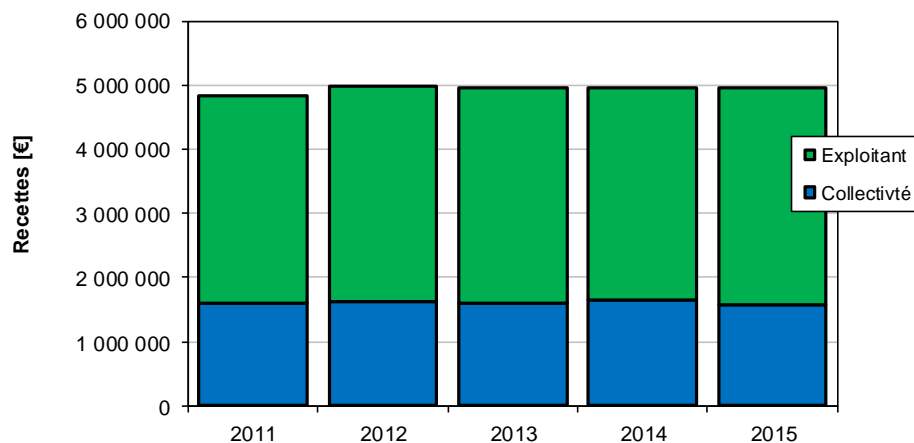
- Recettes de la collectivité

	2014	2015	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau	1 585 046,50 €	1 501 696,40 €	-5,26 %
dont abonnements	461 926,90 €	434 511,17 €	-5,94 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 5 983,26 €	- 11 386,64 €	+90,31 %
Recettes de volume exporté	64 733,39 €	73 488,15 €	+13,52 %
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>1 643 796,63 €</b>	<b>1 563 797,91 €</b>	<b>-4,87 %</b>

	2014	2015	Variation
Autres recettes			
Régularisation Py (part "importation-production")	0,00 €	7 789,97 €	
Remboursement achat d'eau	- 234 627,58 €	- 311 930,72 €	
<b>Total des recettes</b>	<b>1 409 169,05 €</b>	<b>1 259 657,16 €</b>	

- Recettes de l'exploitant

	2014	2015	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau	2 917 114,89 €	3 102 493,03 €	+6,35 %
dont abonnements	621 050,94 €	633 660,46 €	+2,03 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 10 323,68 €	- 24 064,47 €	+133,10 %
Recettes de volume exporté	412 249,43 €	328 234,84 €	-20,38 %
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>3 319 040,64 €</b>	<b>3 406 663,40 €</b>	<b>+2,64 %</b>



# ■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

## ■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par ARS 35. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

**Résultats du contrôle réglementaire (Source : ARS35) :**

	Nombre de prélèvements réalisés	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	88	100 %	
Conformité physico-chimique	88	100 %	

### Commentaires sur la qualité des eaux traitées et distribuées (source ARS)

L'eau distribuée au cours de l'année 2015 a été de bonne qualité microbiologique. Elle est restée conforme aux limites réglementaires fixées pour les éléments indésirables et les pesticides recherchés.

Unité de distribution	Teneur moyenne en nitrate (mg/l) [min – max]	Pesticides	Teneur moyenne en COT (carbone organique total) en mg/l [min – max]
référence / Limite de qualité	<b>50 mg/l</b>	<b>0,1µg/l par molécule</b>	<b>COT : 2 mg/l</b>
UDI 2 Châteaubourg La Grange <i>(Champeaux, Etreilles, La Bouexière, Landavran, Marpiré, Montreuil/Pérouse, Pocé les Bois, St Aubin des Landes et St Jean/Vilaine)</i>	10,5 [2,1 – 20,0]	Traces	-
UDI 3 Châteaubourg. Plessis B <i>(Chateaubourg et Servon/Vilaine)</i>	12,9 [2,1 – 24,9]	Traces	-
UDI 1 Ch. Plessis B – Syméval <i>(Etreilles)</i>	10,2 [2,5 – 18,0]	Traces	-
UDI 4 Châteaubourg Syméval <i>(Chancé, Chateaubourg, Chateaugiron, Cornillé, Domagné, Etreilles, Louvigné de Bais, Nouvoitou, Ossé, St Aubin du Pavail, St Didier, St Jean/Vilaine et Torcé)</i>	14,7 [2,5 – 43,3]	Traces	-

## ■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

### Grille des indices d'avancement de la protection de la ressource en eau

0%	aucune action
20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	avis de l'hydrogéologue rendu
50%	dossier déposé en préfecture
60%	arrêté préfectoral
80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

### Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (Source : ARS)

Proposition ARS	Commentaire	Proposition collectivité
-----------------	-------------	--------------------------

#### Import d'eau traitée depuis SYMEVAL

➔	80 %	Le premier import vient de la station du Plessis-Beuscher qui traite l'eau prélevée dans la Vilaine à Châteaubourg. Le second import vient de la station de la Grange qui traite l'eau prélevée au niveau de la retenue de la Valière, des drains du Pertre et de la prise d'eau de Pont-Billon. Pour l'import de la station du Plessis-Beuscher, un indice de 100% peut-être admis. Pour l'autre import, un indice de 90% est admis	90%
---	------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----

#### valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,

calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

Proposition ARS	Proposition Collectivité
<b>80 %</b>	<b>90%</b>

## ■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

### Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

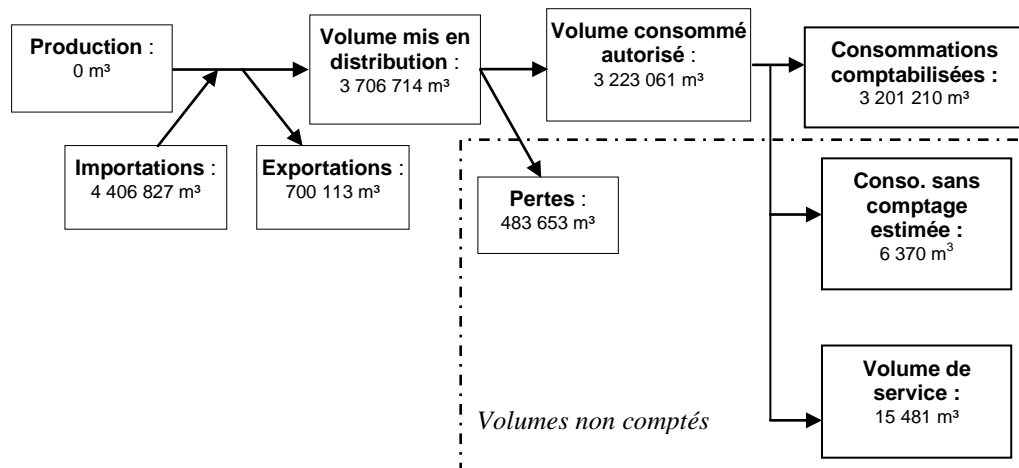
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)</b>			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points)</b> (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions (2)	12
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose		
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points)</b> (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	<b>TOTAL</b>	<b>120</b>	<b>97</b>

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

## ■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 6 370 m<sup>3</sup>.  
Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 15 481 m<sup>3</sup>.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau de distribution** =  
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2011	2012	2013	2014	2015
Rendement du réseau de distribution [%]	91,0 %	92,2 %	87,1 %	90,8 %	89,0 %

*N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007*

- **indice des volumes non comptés** =  
(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / longueur du réseau hors branchements

	2011	2012	2013	2014	2015
Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/j]	0,99	0,86	1,48	1,00	1,32

- **indice linéaire de pertes en réseau** =  
pertes / longueur du réseau hors branchements

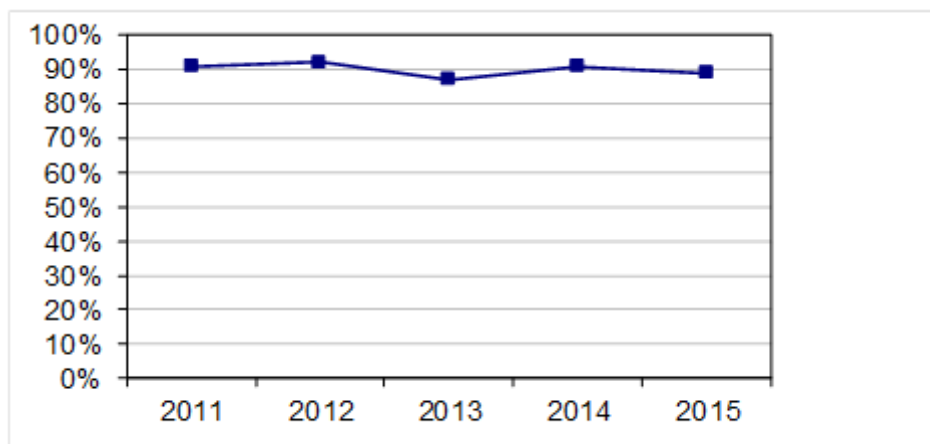
	2011	2012	2013	2014	2015
Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/j]	0,97	0,83	1,43	0,96	1,26

- **indice linéaire de consommation**=  
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 \* longueur du réseau hors branchements)

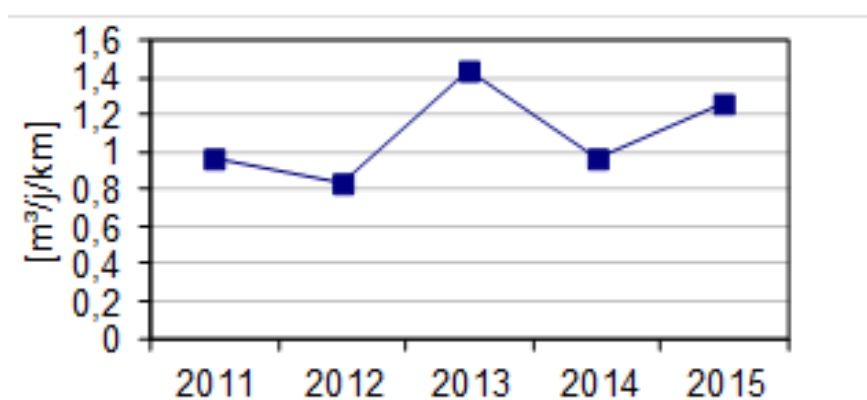
	2011	2012	2013	2014	2015
Indice linéaire de consommation [m <sup>3</sup> /km/j]	9,7	9,8	9,7	9,5	10,2
Seuil de rendement [%]	66,9 %	67,0 %	66,9 %	66,9 %	66,9 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

Evolution du rendement du réseau de distribution



Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



## ■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2011	2012	2013	2014	2015
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	7	7,951	18,658	6,350	3,123
% de renouvellement du réseau	0,62	0,70	1,65	0,56	0,27

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

L'indicateur de performance « Taux moyen de renouvellement des réseaux » [P107.2] est une moyenne sur les 5 dernières années. Sur la période indiquée ci-dessus, **il est égal à 0,82 %**.

Le linéaire renouvelé en 5 ans est de **43 ,082 km**.

## ■ CONTINUITÉ DU SERVICE

### Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance. Les interruptions programmées sont celles qui sont annoncées au moins 24 heures à l'avance.



Les périodes d'alimentation par une eau non conforme au regard des normes de potabilité ne sont pas comptées comme des interruptions. Les coupures de l'alimentation en eau liées à des problèmes qualitatifs sont prises en compte.

Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non paiement des factures ne sont pas prises en compte

	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Taux d'occurrence des interruptions de service</b>	2,7	2,2	3,7	1,4	1,4

## ■ DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES

La société VEOLIA EAU s'est engagée sur un délai maximal de 1 jour pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant.

**Taux de respect** (pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquels le délai est respecté) :

	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Taux de respect du délai</b>	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

## ■ TAUX D'IMPAYES

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N - 1.

Le montant facturé au titre de l'année N - 1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.

	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Taux d'impayés</b>	0,4 %	0,1 %	0,2 %	0,2 %	0,1 %

## ■ TAUX DE RECLAMATIONS

Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites, reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité, rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000.

Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.

	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Taux de réclamations global</b>	0,2	0,2	0,1	0,7	0,55
nombre de réclamations reçues par l'exploitant	4	4	3	16	12
nombre de réclamations reçues par la collectivité					0

## ■ Financement des investissements du service de l'eau potable

### ■ TRAVAUX PAYES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées	Contributions des collectivités adhérentes
Liaison SYMEVAL/SMPBR vers CLOS St PIERRE	3 336 €	26 673 €	
Ligne LGV Dévoisement Réseau	126 450 €		126 450 €
Réhabilitation réservoir	1 786 €		1 786 €
Travaux divers 2015 et renouvellement réseaux	35 863 €		35 863 €
<b>Montant total des travaux payés (€ HT)</b>	<b>167 435 €</b>	<b>26 673 €</b>	<b>164 099 €</b>

### ■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Le nombre total de branchements existants au 31 décembre 2015 est de 23 877.

Il n'existe aucun branchement en plomb sur le Syndicat (seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur étant comptabilisés).

### ■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2015 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2014	2015
Encours de la dette au 31 décembre	344 491,56 €	362 351,68 €
Remboursements au cours de l'exercice	122 965,01 €	123 126,43 €
dont en intérêts	15 533,62 €	15 695,04 €
dont en capital	107 431,39 €	107 431,39 €

L'augmentation de l'encours en 2015 est due à l'intégration d'une avance de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, reçue en 2015 et remboursable à partir de 2017.

### ■ DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

	2012	2013	2014	2015
<b>Durée d'extinction de la dette</b>	<1	<1	<1	<1

■ **AMORTISSEMENTS REALISES**

	2011	2012	2013	2014	2015
Montant de la dotation aux amortissements	854 734,17 €	889 643,05 €	1 276 951,49 €	904 862,22 €	893 169,47 €

■ **PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS**

de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées	Contributions des collectivités adhérentes
Marché à bons de commandes 2013-2014-2015	1 087 104 €	425 396 €	661 708 €

## ■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### ■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2014	2015
<b>montants des abandons de créance</b>	<b>1 335,00 €</b>	<b>1 594,85 €</b>
dont part délégataire	1 335,00 €	1 594,85 €
dont part collectivité		
nombre de demandes reçues	25	18
nombre d'aides accordées		
<b>montants des versements à un fonds de solidarité</b>		
dont part délégataire		
dont part collectivité		

### ■ OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Description	2014	2015
HUMANI TERRE AFRICA	6 900€	
GOROM RENNES GOROM - Puits au Niger		3 000€
CONGREGATION SŒUR CHRIST REDEMPTEUR - Puits au Burkina Faso		3 000€